

LA PAROLE DE MADO

Chères oratoriennes, chers oratoriens,

Nous sommes sur le point de clôturer cette année 2020 qui a bouleversé notre quotidien.

Néanmoins, depuis le printemps, nous avons su, tous ensemble, nous adapter à la situation, que ce soit pour l'école, le maintien du service public, la gestion des réunions internes ou la conduite de nos projets.

Nous avons pu compter sur la mobilisation des habitants, des commerçants, des employés communaux. Tout cela a été possible grâce à des valeurs que nous partageons et qui me sont chères : la solidarité, le civisme, l'écoute et la proximité.

Le confinement et la distanciation ont conduit à limiter ou interdire le public dans les conseils et commissions et à annuler les festivités prévues ; autant de moments d'échanges et de rencontres que nous aurions aimé partager avec vous.

Parce que je tiens particulièrement à ces échanges et à rester proche de vous, la permanence « ALLO MADAME LE MAIRE » a été mise en place le 1er samedi de chaque mois et une adresse mail dédiée vous permet désormais de nous transmettre les attentes que nous n'avons pu partager à l'occasion des comités de quartier que nous organiserons dès que possible.

Nous sommes également très attentifs à l'échange avec nos jeunes, et, bien que le conseil municipal enfant n'ait pas pu être mis en place pour le moment, nous préparons un journal spécialement rédigé avec et pour eux.

En ce moment, un diagnostic du territoire est réalisé (cf. article détaillé). Il nous permettra aussi de recueillir vos besoins pour améliorer votre quotidien. Comme vous avez pu l'observer lors de vos promenades, un énorme travail a été réalisé sur l'entretien de notre commune et de ses espaces verts.

Un autre grand projet se concrétise : l'éclairage public avec le passage aux LEDS.

Pour cette année 2021 qui se profile, nous sommes déterminés, malgré le contexte, à mettre en œuvre les projets que nous vous avons présentés. Nous restons mobilisés et à votre écoute.

Profitons de ces fêtes de fin d'année en restant vigilants, protégeons-nous, pour pouvoir très prochainement revivre normalement.



Direction de publication : Marie-Madeleine HAMARD - Réalisation : Aurélie COPPÉE - 07 70 26 88 54 - www.acwi.fr



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mairie Ouzouer sur Loire
02 38 27 05 05
Plus d'infos sur
ouzouersurloire.fr



Mairie Ouzouer sur Loire



**ALLO
MADAME
LE MAIRE**



Le 1er Samedi
de chaque mois
De **9 h 00 à 12 h 00**
Au **02.38.27.05.00**

BRÈVES MUNICIPALES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LE 8/12

- Aide au loyer d'un commerçant
- Reprise de l'agence postale par la commune
- Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Val de Sully
- Convention avec la communauté de Communes pour la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.
- Décision modificative n°2 au budget général de la commune
- Aliénation d'un tronçon du chemin rural dit "chemin de Rémy"
- Rétrocession terrain "Changeux"
- Tarifs des repas pour le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes du Val de Sully
- Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour la délégation du Service Public Eau et Assainissement
- Subventions aux associations

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et délibérations sont librement consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES VAL DE SULLY



Communauté de communes et Mairie QUI FAIT QUOI ?

Pour ces deux instances de proximité, des compétences différentes et complémentaires, ci-dessous un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair !



VOUS LOISIRS ET SORTIES

Gestion de l'école de musique (4 sites), du réseau des bibliothèques (13 bibliothèques), de l'Office de Tourisme (3 bureaux d'information touristique), du centre aquaforme Val d'Orléans, du Bénédictine et du cinéma Le Sully. Organisation de la saison culturelle. Animations patrimoniales et touristiques (visites guidées, balades commentées). Soutien aux associations à vocation culturelle (via le PACT) et aux fêtes de village.

Gestion et entretien des gymnases. Animation de la vie associative locale. Organisation de manifestations communales diverses.

VOUS ENFANTS

Gestion des 2 multi-accueils et du relais petite enfance (garde d'enfants de 0 à 3 ans), des 6 accueils de loisirs (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et de l'organisation d'animation itinérante pour les adolescents (de 11 à 17 ans).

Gestion des écoles élémentaires (de l'entretien des bâtiments aux inscriptions des écoliers) et des temps périscolaires (restaurant scolaire, garderie).

VOUS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Gestion de l'Antenne emploi et de la borne de service public. Coordination pour l'organisation d'ateliers par les partenaires sociaux (pour alphabétisation ou l'emploi par exemple).

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale. Demande de logements. Organisation des élections. Gestion de l'état civil.

VOTRE MAISON

Urbanisme : instruction de vos dossiers d'urbanisme et accompagnement dans votre projet en s'assurant de la faisabilité tant technique que juridique de celui-ci. Gestion du service d'assainissement non collectif.

Urbanisme : réception de vos demandes d'urbanisme, premiers renseignements et décision définitive (suite aux recommandations données par la Communauté de communes) concernant votre demande.

VOTRE CADRE DE VIE

Entretien des rivières. Gestion et entretien des bâtiments communaux et de l'aire d'accueil des gens du voyage. Soutien aux travaux des communes grâce au fonds de concours. Police.

Entretien de la voirie, des bâtiments municipaux et des espaces verts.

VOTRE ENTREPRISE

Gestion et entretien des 8 zones d'activités. Développement de la vie économique (animation du réseau). Promotion de l'installation des nouvelles entreprises. Soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs grâce à divers financements.

Aide à l'installation, relations de proximité avec les commerçants et artisans.



8 routes des dépôts et des Bénédictins
02 38 59 05 58 www.valdesully.fr

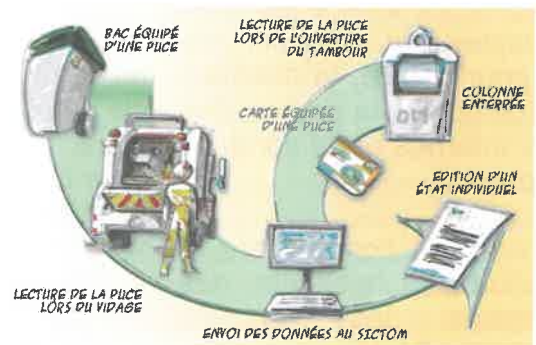
Vos élus communaux dans votre mairie :
Marie-Madeleine Hamard, Philippe Donwetch,
Christelle Gondry, Agnès Stéphan

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages et les gestes d'incivilité qu'entend mener la municipalité, nous tenons à vous rappeler qu'au titre de la salubrité publique, le service de collecte est **OBLIGATOIRE** pour tous les usagers particuliers résidant sur le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf Sur Loire.

PETIT RAPPEL :

- Aux utilisateurs de bac (forfait 17 levées) :
 - vous pouvez demander un badge en complément de votre bac.
- Aux utilisateurs de badge d'accès aux colonnes d'apport volontaires (forfait 27 dépôts) :
 - Le badge donne accès à toutes les colonnes du territoire du SICTOM.
 - Vous pouvez déposer dans le tambour de la colonne d'ordures ménagères 1 sac de 50 litres ou 2 sacs de 30 litres maximum.



QUE FAIRE SI :

1/ La colonne d'ordures ménagères est défectueuse, le tambour est bloqué :

- Contacter la mairie aux heures d'ouverture
- Déposer vos déchets dans une autre colonne car même si la colonne est en panne le dépôt au sol ou dessus est interdit.

2/ Il y a des sacs autour de la colonne d'ordures ménagères :

- Passer votre badge car cela ne signifie pas que la colonne ne fonctionne pas. La présence de déchets au sol ne prouve pas le dysfonctionnement de la colonne.



Ce sont des dépôts sauvages non réglementaires et amendables.

3/ La colonne de tri est pleine :

- Vérifier les autres ouvertures derrière la colonne. Les déchets s'amoncellent au niveau des ouvertures les plus utilisées.
- Contacter le SICTOM au 02.38.59.50.25 ou la mairie au 02.38.27.05.05.
- Déposer vos déchets dans une autre colonne, non au sol ou encore sur la colonne.

ACTU DES COMMISSIONS

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



La commission des affaires scolaires va mettre en place un conseil municipal enfants avec des élèves de CM1 et CM2, dès que les conditions sanitaires seront plus favorables.

Ce conseil municipal a pour vocation de permettre aux enfants élus d'être les porte-paroles de leur génération et de pouvoir proposer des projets et les mettre en place.

Constitution du conseil :

23 sièges dont 1 maire et 3 adjoints.

Les commissions seront l'Environnement, l'Animation/Scolaire et l'Intergénérationnel.

CONSEILS DES QUARTIERS



La création et la mise en place de conseil de quartiers concrétise la double volonté du conseil municipal de faire participer les habitants de la commune et de les associer autant que possible aux prises de décisions, afin d'améliorer notre communication entre élus et oratoriens.

La situation actuelle ne nous permet pas de pouvoir organiser et de réaliser des réunions comme nous l'aurions souhaité. Afin d'avancer dans notre démarche, nous avons ouvert une boîte mail afin de recueillir vos attentes et idées: conseils.quartiers@mairieouzouersurloire.fr

Nous espérons ainsi anticiper et permettre de gagner du temps pour l'organisation des conseils lorsque nous pourrons nous réunir de nouveau.

URBANISME



Dans le but d'apporter un service de proximité d'écoute et d'échange adapté à la demande de chacun, le service urbanisme se tient à votre disposition pour le dépôt de vos dossiers et les consultations des cadastraux jours suivants :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h45 à 11h45

Vendredi de 14h00 à 17h00

Nous vous rappelons que les travaux sont soumis à déclaration préalable ou permis de construire selon la nature du projet.

Toutefois le service Urbanisme reste joignable au : **02.38.27.05.10** aux horaires d'ouvertures de la Mairie.

L'ÉCHO DES JEUNES



La commission travaille sur la création d'un journal pour les jeunes de notre commune, de l'élémentaire au lycée.

Le but de ce journal est de donner la parole à nos jeunes sur des sujets de leur choix afin de partager leurs passions, centres d'intérêts, vacances, Ce journal, intitulé « L'Echo des Jeunes », sera édité 2 à 3 fois par an. Les articles des enfants y seront publiés, (nous leur ferons découvrir leur commune ainsi que des sujets qui les touchent dans leur quotidien).

Si vos enfants ont une âme de jeune reporter, s'ils souhaitent écrire, partager, nous sommes joignables à l'adresse mail suivante : edj.ouzouersurloire@gmail.com

AFFAIRES SOCIALES



ERRATUM CHEQUES SORTIR PLUS :

Le numéro de téléphone à contacter pour pouvoir bénéficier des chèques sortir plus est le **0 971 090 971** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.



BÉNÉVOLAT :

Vous êtes sensible à la solitude des personnes âgées et vous aimez les rencontrer. Vous souhaitez être actif dans une vie d'équipe. Devenez bénévole pour aider nos aînés à retisser de nouveaux liens amicaux et sociaux. Visites de quelques heures par semaine ou tous les 15 jours à domicile. Formation assurée, accompagnement et soutien dans le bénévolat. Pour prendre contact, appelez le : **07.50.85.54.75** ou écrivez à pierre.vaccaro@petitsfreresdespauvres.fr

CARRE ROUGE :

Les permanences CARRE ROUGE (aides alimentaires, aux démarches administratives et d'urgences) sont maintenues pendant le confinement les mercredis 16 et 30 Décembre Après-midi de 13h30 à 15h30 à la Place du comice.

REPAS DES AINÉS :

Les conditions sanitaires ne nous permettant pas de maintenir le traditionnel repas des aînés, un bon d'achat d'une valeur de 25 euros leur sera remis.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée de trois assistantes sociales en formation de l'école régionale du travail social d'Olivet.

L'accueil de ces futurs professionnels permet de répondre tant aux besoins de la commune qu'aux objectifs d'acquisition de compétences des élèves dans l'obtention de leur diplôme.

Leur mission est de réaliser une étude des besoins des habitants sur différents critères, comme l'emploi, les formations, l'éducation, le logement, le handicap, l'environnement, la culture, la santé et bien d'autres.



Notre démarche se veut participative afin de répondre au mieux à vos attentes et nous souhaitons que vous soyez acteur du changement en réservant un accueil chaleureux à nos étudiantes et en participant activement aux échanges proposés.

Un questionnaire en ligne sera déployé, des entretiens réalisés pour les personnes dépendantes afin recueillir d'une part les informations nécessaires à l'étude, mais aussi toutes vos suggestions.

Lien : shorturl.at/enIJV

Après avoir identifié les besoins prioritaires, nos stagiaires et la commission sociale entreprendront une action collective afin d'améliorer le quotidien des Oratoriens.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commission travaux a réalisé un inventaire de l'éclairage public. A ce jour, une centaine de points lumineux ne fonctionne plus dû principalement à un manque de maintenance ces dernières années.

Les lampes ballon fluo ou boule principalement installées dans les lotissements ne sont plus fabriquées depuis 10 ans, ce qui pose problème aujourd'hui pour pouvoir résoudre les dysfonctionnements de ces points lumineux.

Sur la commune l'éclairage public fonctionne de deux façons : En permanent dans des rues et en semi permanent dans d'autres. La commune compte 780 points lumineux avec différentes sources lumineuses qui sont

principalement en sodium haute pression et ballon fluo, commandés par 38 armoires.

Un plan pluriannuel d'investissement sur 6 ans a été réalisé en s'engageant à :

- **Réduire la pollution lumineuse**, (en remplaçant les points lumineux par du LED avec

système de variation de puissance passé à 50% de 23h00 à 6h00).

- **Sécuriser les installations et réduire la consommation électrique** (en réalisant des mises aux normes d'armoires de commande.)

- **Éclairer juste, là où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire** (en supprimant certains points lumineux inutiles, en réduisant le temps de fonctionnement).

Depuis le 1^{er} Novembre les plages horaires de fonctionnement

ont changé avec un allumage à 5h00 et une extinction à 23h00

dans toutes les rues et lotissements; seuls les axes principaux, centre bourg, resteront allumés en permanence.



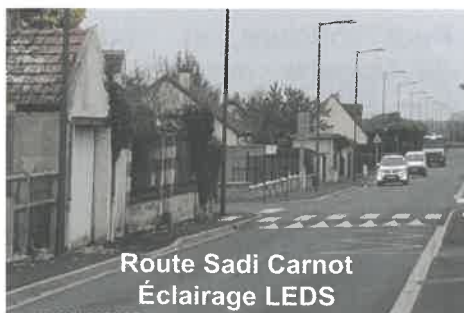
Les travaux engagés pour cette fin 2020 ou début 2021 sont :

- le remplacement de 54 points lumineux en led de la RD 952 (Rue de Gien / Orléans)

- la repose du matériel réutilisable dans les rues qui présentent des dysfonctionnements (Rue de l'Etang, Noues, Flacarneux, Chemin des brosses, Chatillon...)

Environ 35 points lumineux seront remis en fonctionnement.

Coût de l'opération: 40 050 €



ERRATUM

Dans le BO n° 26, rubrique le nouveau conseil d'OUZOUER SUR LOIRE, nous avons omis le nom d'une élue : Madame Agnès ROLLAND dans la commission animation, commerces, associations.

PAROLES D'ASSOCIATIONS



CHASSE

La société de chasse d'OUZOUER SUR LOIRE recherche des terrains, des friches, des bois, pour agrandir son territoire. En contrepartie, les chasseurs proposent de les entretenir, les aménager et le versement d'une contribution. Cette association présente sur OUZOUER SUR LOIRE depuis plus de 30 ans a pour but d'être active et de perdurer.

Ses membres désirent voir revenir dans nos campagnes les petits gibiers, les protéger, développer et maintenir leur territoire en l'aménageant, en créant des réserves de faunes sauvages et ainsi favoriser la reproduction de ces espèces. Ils souhaitent également aider les agriculteurs de la commune en cas de dégradations sur leurs prairies ou leurs cultures.

CONTACT: Carole Blondeau **07 60 50 23 59**

UN ARC EN CIEL POUR CLARA

Association créée le 3 juin 2015

- ★ **La maladie de Clara :**
Clara souffre d'une maladie génétique orpheline de type GABRA2. Les symptômes sont une épilepsie sévère et une hypotonie génétique (corps mou).
- ★ **Les actions :**
Initiations sportives, lotos, pétanque, repas à thème vente de créations (bijoux, portes clés, sacs...).
- ★ **Les besoins :**
Des cures de motricité intensive en Espagne, ainsi que l'achat d'équipements sont à financer. Ces cures qu'il faut absolument continuer sont primordiales pour que Clara gagne en autonomie et pour qu'elle puisse peut-être marcher un jour.

Tél. 06 24 57 55 24
unarcencielpourclara.org
unarcencielpourclara@gmail.com

Elle a pour but de venir en aide à une petite princesse de 7 ans souffrant d'une maladie génétique orpheline (GABRA 2).

Les conséquences de cette maladie sont une épilepsie sévère et une hypotonie génétique (corps mou).

Les parents de Clara ont donc décidé de passer les frontières pour rejoindre le protocole espagnol « metodoessentis ».

Les résultats sont notables, Clara a déjà pu bénéficier de 8 cures de motricité intensive en 3 ans grâce auxquelles elle a pu obtenir une tenue de tête, et un meilleur maintien du tronc.

Clara doit réaliser 3 cures par an pour gagner en autonomie.

Quelles sont les actions menées par l'association et comment aider Clara ?

-les commandes de gâteaux « BIJOU » et de chocolats « ALEX OLIVIER » à des tarifs préférentiels rapportent à l'association un pourcentage du montant des commandes,

-la vente de créations de bijoux, porte-clés, masques, sacs,

-la collecte des bouchons plastiques (un container est à votre disposition à la mairie).

Bouchons ça roule :
La collecte
des bouchons



Récoltez vos bouchons pour Clara

Méd 3 to

Le rôle de l'association va bien au-delà de la récolte de fonds :

-en mobilisant autant de personnes à travers les différentes actions elle prône la tolérance envers le handicap,
-en partageant le parcours de Clara, elle encourage les enfants souffrant de troubles similaires à se battre pour gagner en autonomie

Pour conclure, et, comme le dit Magalie, avec cet « ARC EN CIEL DE L'AMOUR », l'impossible devient possible.

Pour tout renseignement, contacter Magalie HENRIQUES au **06.61.60.40.99**

Nous avons rencontré Magalie, une des bénévoles de l'association « UN ARC EN CIEL POUR CLARA » qui nous a fait une présentation de l'association.

L'association un arc en ciel pour Clara est née en juin 2015.

INFOS PRATIQUES

LISTE ÉLECTORALE

Pour les personnes venant d'arriver sur la commune :

Vous devez venir vous inscrire sur la liste électorale ou la liste électorale complémentaire, en déposant votre demande impérativement en mairie.

Les électeurs ayant changé de domicile mais résidant toujours la commune :

Vous devez le signaler impérativement à la mairie, en fournissant un justificatif de domicile afin de vous inscrire dans le bureau de vote auquel vous serez désormais rattachés.

Possibilité de :

- Vous déplacer en mairie avec un justificatif de domicile et d'identité.
- Faire la démarche sur le site «mon service public.fr»

IMMOBILIER

A VENDRE :

Terrain à bâtir de 715 m²
en zone UB, rue Sadi Carnot,
Prix : **39 000€**

A LOUER :

- Appartement communal F2 au Rondeau, 2 rue des Mésanges avec garage disponible au 21/12/20

- Appartement communal F4 84 rue de Gien avec garage disponible à partir du 01/01/21

Renseignements auprès de la Mairie : 02.38.27.05.05



RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes oratoriens doivent se faire recenser en mairie pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense, dès le mois de **leurs 16 ans**.

POUR TOUTE INSCRIPTION, IL EST OBLIGATOIRE DE DEPOSER EN MAIRIE LES PHOTOCOPIES SUIVANTES :

- Carte nationale d'identité du jeune
- Copie du livret de famille (Complet)
- Le CERFA N° 106*01 Recto/Verso à télécharger sur le site service-public.fr ou à retirer en mairie.

Il est important de s'inscrire sur le site majdc.fr après réception de l'attestation donnée en mairie pour connaître la démarche à suivre et toutes les informations utiles.



PERMANENCE PMI

Depuis le 6 novembre, la permanence PMI qui se tenait auparavant à l'espace des permanences sociales est transférée au Multi accueil de la communauté des communes à BONNEE. Elle se tient le 1er vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h30.



PERMANENCE INTERIM

LOGIC INTERIM tient une permanence par mois à la mairie. Pour connaître les prochaines dates, contactez la mairie ou connectez-vous sur le site de la commune ou le panneau pocket.



RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Nous vous informons que les concessions arrivées à échéance ont été signalées par l'affichage de petites pancartes dans le nouveau cimetière.

Les concessions de 30 ans et 50 ans sont renouvelables à l'expiration de chaque période de validité.

Les tarifs seront ceux applicables au moment de la signature de l'acte de renouvellement.

Les tarifs sont les suivants :

- 110 € pour les 30 ans
- 198 € pour les 50 ans

Pour tous renseignements veuillez vous adresser au secrétariat de la Mairie au 02.38.27.05.05



CHIENS ERRANTS

Devant la recrudescence de chiens errants, une procédure a été mise en place. Le personnel n'interviendra que si les chiens sont attrapés, afin de voir s'ils ont une puce et ainsi pouvoir contacter leur maître.

Un titre exécutoire (amende) sera envoyé au propriétaire du chien, en application à la délibération n° 50/2018.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Depuis le 4 novembre, Mr BONNEAU, conciliateur de justice tient une permanence en mairie le 1er mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

ÉTAT CIVIL

Naissances

PELLETIER Noé 29/06/2020
RUELLET Thiago 01/08/2020

JOLLET Camille 06/08/2020
HAMELIN Léna 01/09/2020
FORTIN Eden 03/09/2020

Décès

LE BRET Michel 27/09/2020
MERLIN Patrice 10/11/2020